

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONVENTION DE PARTENARIAT 2018 AVEC CRESCEND'EAU

FORUM SPORT SANTE ENVIRONNEMENT

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- ☐ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ☐ VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attribution du Conseil au Président modifiée,
- ☐ VU, l'arrêté n°65 du 11 juillet 2018 de Monsieur le Président subdéléguant à Madame Fabienne GODICHAUD, en sa qualité de Vice-Présidente, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1 – Dans le cadre du Forum Sport Santé Environnement qui se déroulera les 8 et 9 septembre 2018, est approuvée la convention passée entre la SARL Crescend'eau située 11 avenue du Maréchal Juin ZI n°3 L'Isle d'Espagnac et GrandAngoulême.

Article 2 – La SARL Crescend'eau s'engage à mettre à la disposition de GrandAngoulême la somme de 550 € dans le but de soutenir l'événement.

Article 3 – En contrepartie, GrandAngoulême s'engage à offrir à la SARL Crescend'eau des espaces publicitaires.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 26 juillet 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **30/07/2018**
Publié ou notifié,
Le **30/07/2018**